

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET PRIMITIF 2008

Actions communautaires dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS)

L'article 4 de la loi N° 2003/710 du 1^{er} Août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (codifié à l'article L1111-2 du CGCT) dispose que :

« Chaque année, lors du débat sur les orientations générales du budget prévu par le deuxième alinéa de l'article L2312-1, il est présenté un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur le territoire desquels sont situées une ou plusieurs zones urbaines sensibles, sur les actions qui sont menées dans ces zones, les moyens qui y sont affectés et l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités. »

En complément des informations déjà contenues dans le document devant servir de support au Débat d'Orientations Budgétaires, vous est transmis, ci-joint, une note plus détaillée sur les actions menées et projetées par la Communauté Urbaine de Bordeaux dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS).

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2008

Actions communautaires dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS)

Conformément aux objectifs fixés par la Loi n° 2003/710 du 1^{er} Août 2003 d'orientation pour la ville et la rénovation urbaine, la Communauté Urbaine de Bordeaux, en partenariat avec l'Etat et les Communes concernées, est fortement impliquée dans la **mise en œuvre d'actions dans les quartiers classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS)**, ceci afin de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement.

Dans la logique du plan d'urgence Habitat et Politique de la Ville approuvé le 25 Mars 2005, nos interventions portent plus particulièrement sur la participation à la **rénovation durable de l'habitat et du cadre de vie dans les quartiers prioritaires du Contrat de Ville**, impliquant la mise en œuvre forte et coordonnée des différents domaines de compétences communautaires.

En outre, aujourd'hui, la contribution communautaire globale à la politique de la ville conduite localement par les communes s'inscrit, pour la période 2007 – 2009, dans le cadre des 13 contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) signés par notre Etablissement Public.

1. LE TRAMWAY :

En même temps qu'un équipement emblématique vecteur de modernité et de développement durable, la Communauté a réalisé un investissement capital pour le désenclavement et la revitalisation des zones urbaines sensibles de la Rive Droite.

On rappellera, à cet égard, qu'entre les deux phases (ligna A et ses deux extensions vers la Cité Carriet et l'échangeur de la Croix rouge), ce sont **351 M€** (soit près de 30 % de l'investissement global) qui ont été consacrés plus spécifiquement aux quartiers concernés.

Celui-ci s'est accompagné d'un important programme de **travaux concomitants** favorisant la revalorisation des espaces publics. A ce titre, c'est **10 874 000 €** qui ont été consacrés aux quartiers de la Rive Droite hors Bordeaux, contribuant ainsi à l'amélioration de l'image globale des zones concernées en complément des actions entreprises par ailleurs dans le cadre de la Politique de la Ville.

2. LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN :

Principal outil d'intervention directe, elles sont le résultat d'une action multi-partenariale englobant de nombreuses composantes de l'action publique. Sur ces projets conduits par les Communes et les bailleurs sociaux concernés, la Communauté Urbaine de Bordeaux mobilise tout à la fois :

- des outils de droit commun de soutien aux actions sur le bâti (surcharge foncière, garanties d'emprunts...),
- des moyens spécifiques dégagés dans le cadre de la Politique de la Ville et de l'habitat (participation à la réhabilitation ou à la démolition/ reconstruction ; réalisation d'actions d'accompagnements sous Maîtrise d'Ouvrage communautaire),
- la réalisation des équipements publics nécessaires (voirie notamment) par une programmation appropriée des enveloppes correspondantes,
- la participation, par voie de fonds de concours, aux actions menées par les communes (parc de l'Hermitage à Lormont par exemple) ou par les autres partenaires impliqués (enfouissement des lignes Haute Tension sur le secteur de Carriet, protection phonique des bâtiments à proximité des lignes SNCF).

2.1 LA POURSUITE DES EFFORTS SUR LES OPERATIONS ENGAGEES :

1- les évolutions sur les opérations ANRU en rive droite :

➤ Etat d'avancement :

A ce jour, l'ensemble des opérations de renouvellement urbain rive droite sont en phase opérationnelle. Les projets de Bassens (Le Bousquet), Cenon (8 Mai 1945) et Lormont Carriet sont les plus avancés, les actions d'accompagnement en matière de voiries devant s'achever début 2008 (pour la première) et courant 2009 (pour les deux autres).

Pour les deux opérations plus récentes (Lormont Génicart et Floirac Libération), les opérations de voirie sont en phase d'étude

➤ Les évolutions des engagements communautaires :

Par délibérations communautaires en date des 19 janvier 2001, 19 septembre 2003 adoptant le Règlement d'Intervention Habitat et Politiques de la Ville, et confirmé par délibération communautaire du 25 mars 2005 relatif au plan d'urgence pour l'habitat et la politique de la ville, il a été décidé d'octroyer une enveloppe globale de **16 770 000 €** (actions d'accompagnement et participations à la démolition) pour les communes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac dans le cadre du Grand Projet des Villes.

Cette enveloppe globale, prévue à l'origine sur la période 2000/2006, a évolué pour s'inscrire dans le cadre de l'ANRU et des projets urbains qui vont se réaliser jusqu'en 2012.

Les conventions cadres entre les villes, la CUB, les bailleurs et l'ANRU, signées en 2005 et 2006, ont pris en compte les évolutions de projet demandées par l'ANRU (à titre d'illustration, les démolitions sur le site de Génicart à Lormont sont passées de 70 logements à plus de 900). Ainsi, la participation de la CUB relative aux actions d'accompagnement et à la démolition est passée à **26 600 000 €**.

En outre, l'ANRU, ayant adopté un nouveau règlement comptable et financier applicable à partir d'avril 2007, la Communauté Urbaine, pour ne pas obérer la réalisation des opérations de renouvellement urbain a modifié sa participation financière de manière substantielle.

Ces augmentations concernent, outre les actions d'accompagnement, des interventions nouvelles de la communauté particulièrement sur les groupes scolaires et le réseau de chaleur, ainsi que l'absorption du manque à gagner du FEDER à hauteur de 1 618 354 €. Sans oublier les autres actions qui, bien que n'étant pas retenues par l'ANRU dans le champ de cette convention, concourent à la réussite de ces projets (le tramway, les travaux concomitants, les interventions dans les écoles communautaires).

De fait, **aujourd'hui les investissements communautaires**, qui devront faire l'objet d'avenants aux conventions en cours (seul l'avenant à la convention de Génicart ayant été validé par l'ANRU), **s'élèvent à 41 994 451 € TTC pour des opérations qui s'échelonneront jusqu'en 2012**. Ces crédits sont inscrits au PPI 2008/2012.

Ces nouveaux engagements communautaires ont été formalisés par courriers aux Maires des communes concernées (Bassens, Lormont et Cenon) mais devront faire l'objet, les autres étant bloqués tant que les négociations ANRU/ Conseil Général n'auront pas abouti.

2- Les autres opérations (ANRU en rive gauche et hors ANRU) :

Les projets sont en cours de réalisation (ANRU Rive gauche) ou d'achèvement (hors ANRU) et n'ont pas fait l'objet d'évolution financière.

2.2 LE BILAN ACTUALISE DES ENGAGEMENTS COMMUNAUTAIRES :

Au regard de ce qui précède, nos **engagements sur les opérations votées de renouvellement urbain politique de la ville** se montent donc à **un montant global de 63.5 M€ jusqu'en 2012** ainsi que le montrent les deux tableaux récapitulatifs annexés en fin de document.

Pour les **opérations à venir** dont le coût n'est pas stabilisé pour l'instant (Ambarès/les Erables, Bègles/Paty, Talence/Thouars, Pessac/Châtaigneraie, Eysines/Grand caillou, Bordeaux/Benauges, Bordeaux/les Aubiers, Bassens/Meignan), une **somme provisionnelle de 10 M €** a été prévue dans le cadre du PPI 2007-2011.

3. LES NOUVELLES MODALITES DE L'IMPLICATION COMMUNAUTAIRE DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE :

3- 1 PRINCIPES GENERAUX :

La communauté urbaine a délibéré en février 2006 sur de nouvelles modalités de son action dans le domaine « politique de la ville », qui reposent sur l'ensemble de ses compétences, à la fois pour garantir une indispensable cohérence et cohésion territoriale et pour soutenir l'action des communes.

Il s'agit d'articuler sur ces territoires nos moyens humains et financiers autour de **cinq thèmes** touchant au développement urbain et social des quartiers prioritaires :

- l'habitat,
- l'aménagement urbain et la Gestion urbaine de proximité (GUP),
- les transports, les déplacements et la mobilité urbaine,
- le développement économique, l'économie sociale et solidaire et l'accès à l'emploi,
- le développement durable, l'écologie urbaine et l'environnement.

De fait, le financement de l'action communautaire repose **prioritairement** sur l'utilisation de **crédits de droit commun** dans l'exercice de ses compétences traditionnelles. Par contre, ceux-ci sont mobilisés fortement et de manière conjointe sur les différents quartiers ciblés, avec un travail d'ingénierie partagé en amont avec les acteurs.

Parallèlement, **deux autres sources de financement** sont susceptibles d'être utilisées :

- les financements européens, au travers de la candidature à un appel à projet FEDER « quartiers sensibles » (enveloppe FEDER prévue de 10 M€),
- les financements communautaires spécifiques « politique de la ville », qui ont vocation à soutenir à la fois les opérations de renouvellement urbain et le travail des associations.

3- 2 MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

La méthode de travail repose sur un comité de pilotage communautaire s'appuyant sur les points suivants :

- 1 analyse des besoins et attentes par quartier et par thématique,
- 1 synthèse des enjeux d'agglomération et de quartiers pour la communauté urbaine,
- 1 document de fiches territoriales « politique de la ville » communautaire (34 quartiers et des quartiers « 4 » hors cucs caractérisés par le PLH comme îlots de précarité sociale et urbaine),
- 1 programme d'action communautaire,
- des référents « politique de la ville » communautaires,
- 1 soutien « études » à partir de cabinets extérieurs, du CEDAS (Observatoire SGAR de la politique de la ville Aquitaine, Université bordeaux 2) et de l'a-urba.

3- 3 ACTIONS REALISEES OU EN COURS :

La communauté urbaine a signé les nouveaux « **contrats urbains de cohésion sociale** » 2007 – 2009 avec l'Etat et chaque commune et travaille sur une convention globale avec l'Etat voire d'autres partenaires en vue d'un pilotage global de la politique de la ville sur l'agglomération.

ANNEXE : TABLEAUX DE FINANCEMENT DES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN EN POLITIQUE DE LA VILLE

Situation au 2 août 2007	Dépenses prévisionnelles CUB							
	Opérations	Actions d'accompagnement	Participation à la démolition	Surcharge foncière	fonds de concours volet scolaire	Participations exceptionnelles	Réseau de chaleur (secondaire)	Résidentialisation
Bassens - Le Bousquet (HC 43)	2 393 137 €	671 680 €	51 687 €	800 000 €	0 €	0 €	0 €	3 916 504 €
Lormont - Carriet (HC 45)	4 234 989 €	770 000 €	212 000 €	575 000 €	1 867 989 €	0 €	0 €	7 659 978 €
Lormont - Génicart (HC 46)	9 302 338 €	107 000 €	1 575 308 €	800 000 €	0 €	828 000 €	1 215 598 €	13 828 244 €
Cenon - 08 mai 45 (HC 44)	3 570 582 €	1 797 578 €	200 792 €	0 €	1 176 653 €	93 850 €	0 €	6 839 455 €
Floirac - Libération (HC 47)	9 257 224 €	118 721 €	374 289 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 750 234 €
Total opérations ANRU (Rive Droite)	28 758 270 €	3 464 979 €	2 414 076 €	2 175 000 €	3 044 642 €	921 850 €	1 215 598 €	41 994 415 €
Bordeaux - St Jean	0 €	2 000 000 €	960 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 960 000 €
Bègles - Yves Farge	0 €	2 179 892 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 179 892 €
Total opérations ANRU (hors RD)	0 €	4 179 892 €	960 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 139 892 €
Total opérations ANRU	28 758 270 €	7 644 871 €	3 374 076 €	2 175 000 €	3 044 642 €	921 850 €	1 215 598 €	47 134 307 €
Mérignac - Les Fleurs (HC 35)	928 000 €	150 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 078 000 €
Mérignac - Les Pins (HC 34)	3 253 788 €	388 767 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 642 555 €
Total opérations hors ANRU	4 181 788 €	538 767 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 720 555 €
Total des crédits politique de la Ville	32 940 058 €	8 183 638 €	3 374 076 €	2 175 000 €	3 044 642 €	921 850 €	1 215 598 €	51 854 862 €

Autres actions CUB concourant aux projets

	TTC	HT	ANRU
Bassens - rue Paul Bert (fonds conjoncturels)	341 000 €		
Total Bassens	341 000 €		
Lormont Carriet - Travaux concomitants	1 180 393 €		
Lormont Génicart - Droit commun DGT	1 773 000 €		
Lormont Génicart restructuration école Lurçat	1 635 495 €		
Lormont Génicart - Réseau de chaleur réseau primaire	4 324 736 €		496 200 €
Total Lormont	8 913 624 €		
Cenon - Travaux concomitants	1 853 602 €		
Cenon - Réseau de chaleur réseau primaire	609 960 €		76 500 €
Total - Cenon	2 463 562 €		
Total autres actions	11 718 186 €		572 700 €